PREMIERE ANNEE N° 1.
mi-Octobre 1949

LES NOUVELLES PACIFISTES

ANIMATEUR : **Louis LOUVET**
délégué à la REDACTION **Pierre Bergé**
délégué à l'ADMINISTRATION **André Maille**

11, rue de Sévigné Paris-IVe

mensuelles — *publiées sous les auspices de la* **Confédération Générale Pacifiste** — l'ex. DIX frs

Tribune libre

L'ANGOISSE DU MONDE

Deux guerres, une troisième en perspective, sont un lourd handicap pour les idées pacifistes dont elles ont marqué la faillite totale. Ceci nous contraint à reviser les conceptions sur lesquelles notre activité et notre propagande ont vécu depuis plus d'un quart de siècle.

Qu'on ne voie dans ce préambule un abandon de mes idées pacifistes. J'y reste plus fortement attaché que jamais car sans la paix aucun progrès n'est possible et toutes nos tentatives d'amélioration sociale seraient bâties sur un sable des plus mouvants. Je continue donc à dire : tout plutôt que la guerre mais ceci n'est pas suffisant. Alors que faire ?

Tant que notre pays a tenu un rôle important sur l'échiquier international nous avions le devoir d'en appeler au gouvernement lorsque la paix était en jeu, soit en alertant l'opinion publique, soit en nous opposant directement à la politique militaire suivie. En réalité ceci n'était que théorique puisque malgré toute notre bonne volonté et les efforts de notre propagande nous n'avons jamais réussi à empêcher l'inéluctable.

Depuis l'époque où la France joua dans le concert diplomatique un rôle prépondérant notre pays a baissé pavillon. Du premier rang il est passé en troisième ou quatrième position.

Ceci ne veut pas dire qu'il soit fini. Loin de là. Si la France a été vidée de sa sève, de sa vitalité par les nombreuses guerres qu'elle a faites depuis cent cinquante ans ; si elle a perdu ses élites qu'elle envoyait au massacre pendant qu'elle mettait tout en œuvre pour sauver le décor ; si elle souffre de cette hémorragie, telle qu'elle est, tant par son passé que par le rôle que peuvent jouer ses écrivains, ses savants, ses artistes elle peut tenir une place honorable dans le monde à condition qu'elle abandonne définitivement le sceptre militaire pour faire place aux travaux pacifiques et à ceux de l'esprit.

D'autres nations avant nous ont connu les mêmes ivresses et les mêmes catastrophes. Combien de civilisations, aussi grandiose que la nôtre ont abandonné le flambeau à de nouveaux compétiteurs.

Certes, notre pays, pendant plus de cinq siècles a connu cet enivrement de la gloire et de la grandeur, à une époque où la France comptait le cinquième de la population européenne. Depuis d'autres peuples ont grandi. En perdant cette hégémonie démographique dont nous étions si fiers nous perdions en même temps la direction du monde. De cette chute les Français ne sont pas encore revenus !

Il n'était pourtant pas nécessaire d'être prophète pour deviner ce qui allait arriver. Un peu plus d'intelligente compréhension nous eût permis d'échapper en partie à ce fatalisme historique. Il suffisait de faire, lorsque nous en avions le pouvoir, cette Europe que nous n'étions plus capables de dominer par la force. Une autre nation faillit réaliser par la violence ce rêve millénaire. L'Allemagne fut à deux doigts de créer une Europe, certes différente de celle que nous avions désirée parce que basée sur la force brutale; une Europe quand même que le temps eût sans nul doute renouvelée, transformée, adaptée à de nouveaux buts.

Les événements en décidèrent autrement. Après avoir brillé d'un éclat éphémère l'Allemagne a disparu brisée par une force plus puissante encore que la sienne qui la réduisit à néant. Sa disparition, notre recul, celui de l'Angleterre ont laissé le champ libre à deux nations qui dominent de loin toutes les autres, tant sur le terrain militaire qu'économique : l'U. R. S. S. et les U. S. A. Ces deux colosses s'affrontent aujourd'hui, à notre grand effroi, et risquent de nous entraîner, à brève échéance, dans un nouveau cataclysme pire que les précédents.

C'est alors que je demande à mes amis pacifistes qui ne veulent pas se battre contre des moulins à vent quelle peut être notre attitude, quels moyens pouvons-nous employer pour empêcher l'irréparable qui passera par-dessus nos têtes ?

Il ne saurait plus être question d'en appeler à l'opinion publique ; à la sagesse de nos gouvernants ; pas davantage à l'action directe contre un militarisme chez nous désuet. Pas plus de détourner la France ou l'Angleterre du sort qui les menace. La guerre se fera sans leur autorisation, tout au plus serviront-elles de pions sur l'échiquier international. Il s'agit d'obtenir de l'U. R. S. S. et des U. S. A. qu'ils renoncent à leur politique d'impérialisme et d'hégémonie afin d'échapper aux risques qui en découlent. Mais en face d'adversaires aussi puissants que déterminés à appliquer leurs plans nous ne pouvons faire que des vœux, ce qui est bien maigre en l'occurrence !

Devant ces résultats notre courage nous abandonne ; ce changement de décor nous oblige à repenser notre position pacifiste. Déjà nous sommes incapables d'empêcher le budget de la guerre de s'enfler sans cesse, budget qui nous écrase sans nous défendre ; demain le service militaire sera allongé sans que nous puissions nous y opposer ! Et nous prétendons influencer, malgré notre insigne faiblesse, les tenants de Staline et de Truman opposés et dressés les uns contre les autres ?

C'est pourquoi, pour ma part, me sentant dépassé par les événements, en face de cette situation sans issue, je voudrais savoir comment réagir contre cette impuissance. Je sais qu'une tentative de Fédération Européenne est faite. A une autre heure elle eût pu être capitale en créant une ambiance et une force avec lesquelles les nations décidées à la guerre auraient dû compter. Aujourd'hui cette tentative se résume à un classement des nations, à savoir que les unes ou les autres sont déterminées à suivre de gré ou de force la Russie ou les Etats-Unis dans un conflit éventuel. Si c'est là notre dernier gage de paix je crains qu'il soit aléatoire !

Alors que faire ? Je le demande à nouveau, et instamment, à mes amis pacifistes. Non à ceux qui se paient de mots et de quelques tracts mais à ceux pour qui la paix est un enjeu qui mérite tous nos efforts et toute notre volonté.

Comment détourner l'orage qui nous menace et atteindre les responsables de la prochaine catastrophe, tenant compte des méthodes inhumaines employées par chacun d'eux ?

De la réponse à ces questions dépend l'avenir du pacifisme et notre avenir personnel. Je souhaite que notre ami Louvet pose le problème dans les *Nouvelles Pacifistes* et que les lecteurs y répondent avec netteté.

A. BARBÉ,
ancien animateur du
Semeur de Normandie.

PACIFISTES, VOUS AVEZ LA PAROLE !


Jean-Bernard MOREAU

GARRY DAVIS AU TRIBUNAL

Aucun de nos lecteurs n'ignore Garry Davis et son action. Pour être intervenu contre le scandale d'un J.-B. Moreau emprisonné, alors que mainte canaille est couverte d'honneurs, il vient d'être condamné à huit jours de prison. Les « Nouvelles Pacifistes » donnent après d'autres organes sa déclaration devant le tribunal parce que nous considérons ici que c'est là un document à conserver.

Je vais, tout d'abord, m'efforcer de démontrer qu'il existe, en réalité, à mon endroit, deux motifs d'inculpation. Le premier est celui qui m'a été notifié : infraction à la loi concernant les étrangers en France ; le second, la condamnation d'un homme qui, par un acte, protesté contre une injustice perpétrée par un Etat souverain.

Mais, si j'arrivais même à démontrer ce qui précède et à effacer tout malentendu, je n'en serais pas moins coupable, sur ces deux chefs d'accusation, contre lesquels je n'ai aucune défense à présenter. Car, en fait, je suis en France un étranger dépourvu de papiers d'identité ; et, aussi, je proteste activement contre l'injustice exercée par un Etat souverain.

Ce n'est pas trahir un secret que de reconnaître que mon inculpation s'est produite au moment précis où j'ai essayé de défendre ce droit fondamental de l'esprit humain, malgré le fait que j'ai été toléré pendant un an, sans papiers, par les mêmes autorités devant lesquelles je me trouve aujourd'hui.

Peut-être dira-t-on que cette question des Droits de l'Homme, ces manifestations concrètes de fraternité, ne me regardent pas. Je n'ai pas à me mêler d'affaires qui, au demeurant, sont purement nationales.

Mais, si je parle de fraternité et de droits valables pour tous les hommes, n'est-il pas logique que je m'emploie de toutes mes forces, où je me trouve, pour soutenir ces droits, s'ils sont foulés aux pieds, et pour aider un de mes frères, Citoyen du Monde, s'il est emprisonné pour avoir exprimé le sentiment que j'exprime moi-même librement ? Quand je rencontre un homme qui a faim, je partage mon pain avec lui, sans lui demander quelle est sa nationalité.

Mais, comme les autorités ne peuvent décemment pas me déclarer coupable d'avoir défendu les droits de l'homme, ni me condamner de ce chef, elles sont bien obligées de retenir contre moi une charge, inconsistante au fond : celle d'un séjour en France sans papiers.

Qu'il me soit permis de le dire : je comprends parfaitement la posi-

MARDI 25 OCTOBRE
à 21 heures
Salle des Sociétés Savantes
28, rue Serpente (salle G),
métro : Odéon

ASSEMBLEE DES MILITANTS PACIFISTES

Exposé de Louis Louvet suivi d'un débat général et de l'organisation pratique de la propagande menée par les « Nouvelles Pacifistes » et la C. G. P.

Ordre du jour : L'objection de conscience, les rapports franco-allemands, la neutralité française.

BREVE DECLARATION

Nous présentons, séparées de « Ce qu'il faut dire » - ce qui donnera satisfaction à bon nombre de nos lecteurs qui pensent ainsi diffuser plus facilement notre feuille - ces « Nouvelles Pacifistes » qui essaieront de faire le point à une heure où se heurtent des « pacifismes » si contradictoires.

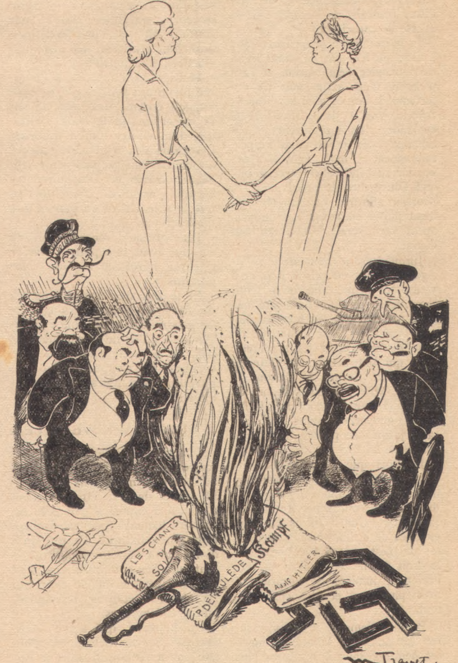
A-politiques, a-religieuses, comme par le passé elles essaieront dans la mesure de leurs moyens de secouer l'apathie d'une population découragée, désorientée ou fataliste qui se laisse entraîner aux abattoirs par des traités ou des idéologies ayant pour dénouement certain la guerre.

Les « Nouvelles Pacifistes » seront accueillantes aux divers aspects du pacifisme, ce qui n'implique pas qu'elles inséreront n'importe quelle élucubration.

Se refusant à toute subvention, déguisée ou non, elles comptent sur tous pour lui procurer les ressources, relativement modestes, nécessaires à une feuille rédigée et administrée bénévolement par des militants mais qui doit payer régulièrement sont imprimeur et solder des faux-frais inévitables.

Provisoirement mensuelles les « Nouvelles Pacifistes » ont l'ambition de devenir bi-mensuelles dès 1950. Tout dépendra de l'appui reçu.

A l'œuvre donc et tout de suite !



LES GRANDES ESPERANCES

tion officielle et sa contradiction. C'est la même contradiction qui existe entre le préambule de la Charte des Nations Unies et les articles de la Charte ; la contradiction que manifestait M. Schuman lorsqu'à Lake-Success, il y a deux semaines, il accusait certaines nations de violer les droits de l'homme, tout en affirmant que la France en avait toujours été le champion : la contradiction des chrétiens qu'il y a des guerres saintes, en dépit de la grande parole : « Tu aimeras ton ennemi », la contradiction du civil qui rêve d'un monde de justice et de paix et qui est le matériau même de la guerre que se font les hommes.

Si vous le voulez bien, je formulerai cette contradiction, par rapport au procès que voici, dans les termes suivants :

Je demande à aller en prison, parce que certains droits humains essentiels, dans lesquels je crois, ne sont pas reconnus en France, et je tiens à partager le sort d'un ami, Jean-Bernard Moreau, qui supporte déjà les conséquences de cette lacune. Le seul moyen qui me soit offert d'être loyalement condamné à la prison réside dans l'infraction à la loi sur les étrangers démunis en France de papiers d'identité. Je me suis efforcé, cependant, de montrer que cette inculpation n'est valable à mes yeux, ni moralement, ni légalement. Néanmoins, désirant aller en prison, je dois plaider coupable.

Si vous me permettez de la définir, la contradiction à laquelle se heurtent les autorités françaises est la suivante :

« Parce que je ne suis pas citoyen français, vous ne pouvez pas relever contre moi le même motif d'inculpation qu'à l'égard de Moreau, même si je suis aussi objecteur de conscience. Mais, si la loi s'applique à moi, vous pouvez m'inculper d'infraction à la loi sur les étrangers. Toutefois, pendant un an, vous avez été obligés de me considérer comme en dehors de la loi, créant par là un précédent qu'il vous est difficile d'ignorer, moralement et légalement. »

Notre embarras mutuel est à son comble, car nous nous souvenons que c'est la France qui, la première, a énoncé les droits que je m'efforce de défendre.

J'en viens, par conséquent, à une conclusion logique et morale : l'unique solution, il me semble, qui nous permettra, à vous et à moi, de nous retirer dans le respect mutuel et dans l'honneur, réside dans l'élargissement de Moreau, par la reconnaissance légale, par l'Etat français, de l'exercice de la liberté de conscience.

Je le sais, il ne m'appartient pas à moi, qui n'ai pas de statut légal, de demander l'élaboration et l'application d'un statut pour les objecteurs de conscience ; les citoyens français ont seuls le droit de le demander à leurs représentants nationaux, mais je demande respectueusement à mes juges de bien vouloir suspendre leur verdict jusqu'à l'ouverture du procès de J.-B. Moreau, afin que mon emprisonnement puisse coïncider avec le sien, au cas où il serait de nouveau condamné.

Jusqu'alors, je demande le privilège de rester en prison, tant qu'il y est lui-même, afin qu'il sente s'approcher de lui l'humanité que nous portons tous en nous-mêmes.

Je voudrais aussi remercier du fond de mon cœur les nombreux amis qui ont activement défendu cette cause devant la prison du Cherche-Midi ; je leur demande de témoigner leur confiance dans la décision gouvernementale, en cessant, jusqu'à ce procès, leur garde courageuse.

Je crois que je parle en leur nom, ainsi qu'au nom de beaucoup de citoyens du monde, lorsque je dis que la courageuse reconnaissance par l'Etat français du plein exercice de la liberté de conscience — qui n'est guère autre chose que le droit d'aimer son voisin — fera briller la lumière de l'esprit humain plus haut et plus clair partout.

Personnellement, je peux assurer les autorités françaises qu'en cet heureux jour il n'y aura plus aucune source de difficultés provenant des papiers de Garry Davis.

SOUS LE BISTOURI...

ET LES AUTRES ?

L'objection de conscience sollicite puissamment nos parlementaires. De tous horizons jaillissent des initiatives qui se veulent heureuses.

André Philip (S. F. I. O.) dépose un projet de loi, l'abbé Pierre et M. Paul Boulet (M. R. P.) interpellent et attirent l'attention du gouvernement qui se formera sur la situation de jeunes hommes qui pour des raisons supérieures de conscience préfèrent le service civil au service armé.

Mais les autres. Tous ceux qui n'ont aucune presse de cohabiter avec l'adjudant ou qui ne s'en ressentent pas pour les revues de détail ou le démontage de la Saint-Etienne ?

Après tout l'armée n'est pas forcément sympathique à tout le monde !

ON REDEMANDE...

De tout temps les hommes ont aimé l'aventure et elle attire souvent nos contemporains dans les salles obscures lorsqu'un producer astucieux sait orchestrer convenablement placard de publicité et « papiers » élogieux. C'est le cas pour le film *Le Grand Passage* — tiré d'un roman qui eut la grande vogue avant la guerre — pour lequel on fit appel au talent d'un grand artiste Spencer Tracy dont chacun se souvient du rôle éblouissant dans *On lui donna un fusil*.

Il s'agit de la recherche d'une route naturelle, à travers les terres vierges de l'Amérique du Nord, reliant l'Atlantique au Pacifique, à l'époque où Français et Anglais se disputaient la suprématie dans ces régions. Ceux qui trouveront le « grand passage » supplanteront commercialement leurs rivaux.

Le soldat a toujours fait le lit du mercanti. Pourquoi nous en étonner ?

...DU NAVET !

Nous ne chercherons pas querelle à Spencer Tracy pour son interprétation, elle est excellente, mais le sujet tourne court et nous assistons d'un bout à l'autre du film à la glorification de ces fameux éclaireurs — sorte de corps irrégulier, illustré par Buffalo Bill, qui fit les délices, dans leur jeunesse, des quinquagénaires d'aujourd'hui.

Il s'agit là d'ancêtres à l'homme au grand feutre, qui se conduisent comme des gens de sac et de corde qu'ils sont. L'attaque d'un village indien endormi, l'incendie des wigwams, l'atroce boucherie qui s'ensuit fait trépigner d'aise et s'exclamer un certain nombre d'hurluberlus qui se substituent en pensée aux massacreurs.

Un spectacle moralisateur en somme, bien fait pour « verser quelque héroïsme au cœur des citadins ».

Si le but des Américains est de faire du jeune Français le fantassin de la prochaine « civilisatrice » qu'ils ne se gênent donc pas. Ce ne sont point nos gouvernants qui s'opposeront à l'importation de leurs répugnants navets.

GUERRE PREVENTIVE...

Chacun sait que *le Monde* est un journal sérieux. Il a succédé au grave *Temps* dans l'immeuble où ce dernier s'imprimait et a réussi à capter à peu près les mêmes lecteurs par sa conception journalistique, l'ennui qu'il distille et le sérieux de ses informations. Ses collaborateurs sont les étrangers vêtus de noir qui ressemblent comme des frères aux prédécesseurs.

Un béjaune, qui signe Jean-Jacques Servan Schreiber, n'hésite pas à réclamer, dans le numéro du 5 octobre, qu'on fasse « chauffer » la guerre, le bilan de la dernière année de « guerre froide » (c'est-à-dire le refus de passer à l'action militaire) (sic) ne lui convenant pas.

N'ayant pas le courage de prendre à son compte une thèse qui transpire à chaque ligne, il met sur le dos de « certains Américains » l'idée d'une guerre préventive, et se retient tout juste pour ne pas féliciter F. Roosevelt du massacre des cent mille habitants d'Hiroshima qu'il lui attribue.

Très discutée, cette initiative n'aurait jamais été sérieusement condamnée ! Tout dépend, bien sûr, des lectures de M. J.-J. S. Schreiber.

...DANS LES COLONNES DU « MONDE » !

Certes l'argumentation de notre homme n'est pas entièrement spécieuse. Il dénonce un mal que nous connaissons trop « les régimes à militarisation permanente et à encadrement policier ». Est-il nécessaire pour s'en débarrasser de faire de la terre un désert ? C'est à quoi nous destine l'atomisme si nous suivons notre forcené dans le dédale de ses raisonnements qui se résument à ceci :

En somme, et à une échelle beaucoup plus redoutable, la situation de l'Amérique est très analogue à celle de la France en 1939, au lendemain de l'occupation de la Rhénanie. Ce jour-là les partisans d'une réaction immédiate (c'est-à-dire au besoin d'une guerre préventive, qui apparaissait comme l'ultime moyen de défense) ont été méprisés comme des criminels exaltés.

Certains Américains peuvent donc se dire qu'il n'est pas si simple de condamner la guerre préventive.

Ils ajoutent qu'une guerre préventive aujourd'hui serait sans doute moins détestable qu'une guerre remise à plus tard, beaucoup plus terrible

Cette prose rappelle certaines campagnes du *Temps* en 1914. Il ne sera pas interdit ensuite à M. J.-J. Servan Schreiber, à l'exemple de feu Maurice Barrès, d'y aller de son gentil mouvement de menton.

GENTIMENT LUNAIRE !

Dans un tout autre genre opère M. Georges Ravon au *Figaro*. Lorsqu'il apprit que Garry Davis s'obstinait à ne pas abandonner J.-B. Moreau à la vindicte militaire, ce journaliste qui traverse la vie *en courant* s'extasia sur la mansuétude des sergents de ville qui tiennent le pacifiste sans patrie pour « un client facile ».

C'est probablement, pour M. Ravon, un fait historique que de voir les enfants de Léonard se priver des joies du passage à tabac en des circonstances si favorables ! Mais attention, insister serait inconvenant car « Garry Davis et sa croisade en perdraient sans doute le caractère gentiment lunaire qui leur a valu jusqu'ici une sympathie presque unanime ».

Et de faire comprendre que l'heure est venue de se montrer discret avec ses hôtes.

Si nous comprenons bien le pacifisme pour avoir l'approbation du *Figaro* doit se cantonner dans le genre geignard et inconsistant. Les pacifistes en prison, les munitionnaires dans les avenues du pouvoir !

Si vous croyez, chez Ravon, qu'il en sera toujours ainsi laissez-nous vous dire, gentiment, que vous êtes peut-être ... comme la lune !

SON « POINT DE VUE »

Dans le même ordre d'idée nous pourrions, après nous être munis de pincettes, aller extraire de l'*Aurore* où il sévit quotidiennement, le sieur Bénazet qui croit toujours devoir lever la patte dès qu'il s'agit d'apprécier un geste désintéressé.

Pitre, cabotin, mégalomane, agité, burlesque indésirable... sont ses sobriquets les plus doux lorsqu'il parle de Davis.

Signaler cette ânerie redondante paraît suffisant pour que soit jugé ce cuistre dont le passé répond du présent : « D'aucuns osent réclamer un « statut légal des objecteurs de conscience »... Autrement dit, la faculté d'esquiver le service militaire et de le remplacer par un séjour dans un camp civil de travail. On croit rêver. Où irions-nous, si chacun entendait se faire seul juge de son devoir ? A l'anarchie. Et à la déconfiture nationale. »

Encore faut-il un solide estomac pour avaler la fin de l'article où il est question de Verdun et de Bir-Hakeim !

Que ne nous parle-t-il du mois de juin 1940 !

L'UNITE EUROPEENNE

Les débats semi-officiels de Strasbourg ont fait couler beaucoup d'encre et bercé d'espoir pas mal de pacifistes. Cela vaut mieux que de faire couler le sang bien entendu, même... sous le bistouri !

Cependant la politique travailliste qui n'est pas précisément l'amie de M. Churchill, grand animateur de Strasbourg, n'a pas tardé à réagir par la voix de M. Bevin qui a déclaré à Ottawa au cours d'une conférence de presse que la fédération européenne était « une plante de serre qu'il faut soigner plutôt que forcer ».

Et de demander, avant de cimenter l'unité, d'en arriver *peu à peu* à la suppression des passeports, des visas et barrières commerciales, se réservant probablement d'actionner tout un système de freins et de parsemer cette belle route européenne de peaux de bananes.

Ce peu à peu fait penser en effet aux fameuses calendes grecques !

LA FRANCE FORTE

Mais où passe le bout de l'oreille c'est lorsque ledit Bevin conclut sur cette note sibylline : « Il faut aussi que la position de la France sur le continent soit consolidée. Plus elle sera forte plus la réalisation de l'unité européenne sera possible. »

Il doit y avoir pas mal de vieilles ferrailles à vendre en Angleterre — genre acier victorieux de 40. Sinon à vendre du moins à échanger contre des camemberts ou du beurre normands, cognac et autres produits de bouche. Les Français sont si bons qu'en les flattant un peu on leur refilera facilement vieux tanks et péniches de débarquement dont ils n'ont que faire. Ils ont été dans le passé si dévoués gendarmes en Europe qu'il serait dommage de les voir changer.

Et Bevin d'entonner le couplet sentimental : « Les habitants du monde démocratique ont de grandes obligations envers la France ».

En ce cas qu'ils lui foute enfin la paix !

Docteur HELLAS.

NOUS RESTONS AVEC DAVIS

Dans le dernier numéro de *Peuple du Monde*, nous avons eu le plaisir et la surprise de lire sous le titre *Garry Dvais à la Croisée des Chemins*, un article du R.P. Montuclard qui juge les dernières initiatives de Garry Davis « comme des erreurs, sinon des fautes ».

Le plaisir, dis-je, car nous sommes heureux de voir enfin Davis voler de ses propres ailes et se désolidariser d'une équipe dans laquelle on comptait des personnages comme Vercors, Claude Aveline et Louis-Martin Chauffier, pour ne citer que les plus caractéristiques. Et la surprise car nous n'imaginions pas que le « Centre de Recherches et d'Expression Mondialiste » allait si vite et si ouvertement se séparer de son prophète.

Une scission s'est créée et alors que certains s'éloignent du premier citoyen du monde, d'autres, au contraire, — ceux-là mêmes qui le laissaient choir hier — se rapprochent de lui et l'épaulent d'une manière active.

Montuclard est gêné — comme on le comprend — pour expliquer cette nouvelle entreprise de Davis qui doucement, sans en avoir l'air mais sûrement, leur glisse dans les mains.

Bien sûr, il ne peut pas s'élever contre l'objection de conscience, il ne va pas jusque là, et dans l'impuissance où il se trouve il ne peut que s'en prendre à la manière dont Davis et ses amis ont procédé.

Il eût fallu, d'après Montuclard, que des non-objecteurs seulement prennent la défense de Moreau, que l'on demande sa « mise en liberté illégale » plutôt que de faire passer un statut qui le rendra libre légalement.

Pourquoi ? Montuclard n'en souffle mot il s'en tire par des biais dont on reconnait très bien l'origine.

Ceux qui ont défendu Davis n'avaient pas déchiré leur carte d'identité et le mouvement est mort de sa belle mort. On a même été jusqu'à dire : je n'approuve pas Davis mais je le soutient !

Que ne le laissez-vous tranquille ! Si tous les intellectuels réunis un soir à Pleyel et au Vel' d'Hiv' s'étaient déclarés citoyens du monde, peut être qu'alors cela eût changé quelque chose. En vous déclarant solidaire de Davis tout en gardant votre nationalité française, vous tombiez dans une impasse, vous nous trompiez comme vous vous trompiez vous-même. C'est pourquoi je suis heureux de voir aujourd'hui autour de Moreau ceux qui hier étaient en prison pour un crime identique. Cela nous permet d'espérer beaucoup plus que si tous les intellectuels du monde étaient groupés sur une même liste.

Et vous qui maintenant nous donnez des conseils, quand avez-vous demandé la « mise en liberté illégale » de Moreau que vous préconisez tant ? Je sais, une interview parue il y a quelques mois ! Le malheur c'est que Moreau lui-même a démenti cette interview.

Ce qui vous ennuie c'est que l'on puisse reconnaître l'objection de conscience et vous espérez bien que ce statut ne sera pas voté pour « reprendre l'affaire et la situer sur son vrai terrain ».

Mais au nom de quoi vous occupez-vous de cela. En quoi cela peut-il ou non vous intéresser ?

Votre gouvernement mondial, s'il était réalisé, comprendrait des troupes de choc, des milices, que sais-je encore ? Rien en tout cas qui puisse satisfaire un pacifiste.

Issu de la résistance vous avez appris à considérer la violence comme un moyen et vous l'opposez à une autre violence croyant ainsi œuvrer pour la paix. Vous remplacez la peste par le choléra.

Je sais que vous refusez bien haut d'être pris pour des pacifistes. Vous auriez tort de vous inquiéter car vous ne leur ressemblez pas du tout.

Je regrette pour vous que vous ne l'ayez déjà compris.

Pierre BERGÉ.

Propos d'un paria

DROLE DE PAIX !

En cette curieuse époque, les mots ont perdu toute leur signification première.

On sait à quelles sauces disparates et inattendues est assaisonné le mot démocratie qui étymologiquement parlant (demo, peuple, kratos, autorité) devrait s'appliquer à : gouvernement du peuple.

Aujourd'hui, le peuple a bonne mine. Et l'autorité qu'il est censé exercer lui tombe sur la nuque avec d'autant plus de vigueur que c'est en son nom que les tyrans modernes gouvernent.

Passons et rayons ce mot, qui ne veut plus rien dire, de notre vocabulaire.

Mais, s'il y a un vocable qui devrait bien se prononcer sans qu'il soit besoin de chercher midi à quatorze heures, c'est bien celui de paix.

La paix, a dit je ne sais plus qui, est un entr'acte entre deux guerres.

Nous sommes quelques-uns qui voudrions que l'entr'acte actuel, non seulement dure le plus longtemps possible, mais surtout qu'il ne constitue plus un entr'acte, mais le dernier acte de la sanglante comédie qui se joue depuis que les hommes existent.

Nous voudrions la paix, tout court.

Il y a aussi des quantités de gens qui clament à tous les carrefours ce qu'ils appellent leur volonté de paix, et invitent les Français à s'unir ! pour imposer la paix.

On a même organisé des bureaux de vote où l'on pouvait affirmer son désir de paix.

Il n'y a qu'un malheur, c'est que ces pacifistes qui se flattent de n'être pas bêlants, mais sont bien moins que cela puisqu'ils votent, veulent ce qu'on pourrait appeler une drôle de paix.

Il se trouve certainement dans ces milliers d'électeurs « pacifistes » quelques hommes sincères que le mot de paix enthousiasme toujours et qui répondent à tous les appels qui la réclament. Surtout quand on n'est pas en état de guerre !...

Mais il y a les meneurs de jeu.

Et ceux-là savent bien quelle paix ils veulent. Une paix en quelque sorte unilatérale. Une paix qui se transforme immédiatement en guerre, si les patrons du Kremlin viennent à froncer le sourcil.

Ce sont des gens qui veulent la paix contre tous ceux qui ne se plient pas aux ukases du Kominform.

Une paix avec bombes atomiques, à condition qu'elles soient russes et camps de concentration pourvu qu'ils ne soient pas nazis, mais populaires.

Car tout est populaire sous le nouveau régime que glorifient à colonnes que veux-tu, ces messieurs dits des Partisans de la paix.

Merci pour nous !

Et dommage que tant de pauvres couillons se laissent prendre aux bobards de ces Tartufes.

Ils verront peut-être clair, mais sans doute trop tard... comme toujours !

Pierre MUALDÈS.

LISTE D'ABONNES POSSIBLES

adressée par le camarade : ....

demeurant à : ....

Noms	Adresses
1	....
2	....
3	....
4	....
5	....

etc...

Il nous faut des milliers d'adresses de pacifistes susceptibles d'appuyer notre propagande. Soignez-en le choix et ne tardez pas à nous faire parvenir — écrites très lisiblement — celles que vous jugerez bonnes.

L'objection de conscience

Aurait-on à officialiser l'objection de conscience si l'on n'avait pas officialisé le meurtre ? Pas plus qu'il ne peut y avoir de guerre sans armée, il ne peut y avoir d'objecteurs de conscience sans conscription.

Au contraire des tribunaux civilisés qui ont pour rôle de faire respecter la vie, les personnes et leurs droits, les tribunaux politico-militaires n'existent que pour mâter droits et libertés des gens qui se refusent à la préparation guerrière.

Ceux qui, par conscription et autres lois scélérates, s'emparent de force des personnes pour de tels buts prémédités de guerre, exempts de toute circonstance atténuante, sont à leur su ou insu les pires criminels de droit commun. Les conscriptions, meurtres légalisés, sont l'antithèse des lois civilisées. Les codes militaires brisent tous les codes moraux et sociaux ; ils font légal ce qui est criminel et criminel ce qui est licite. Les conscriptions sont négrières, car elles s'arrogent de forcer à l'état militaire ceux qui n'ont aucune vocation pour cet état. Si les militaires professionnels sont libres d'être soldats, l'incorporation de force prive tout homme de sa liberté d'être et de rester civil.

Soldat qui veut! Bourreau qui veut ! Jusqu'à ce que la liberté nationale et les tyrannies d'armer et de tuer disparaissent comme sont disparues les mêmes libertés absolues provinciales, communales, associationnelles et individuelles de tuer, car seules ces libertés nationales d'armer menacent le monde sans sécurité tant qu'elles subsisteront.

Les militaires professionnels ne sont ni des négriers, ni des esclaves; ils ont choisi leur état. Mais, ceux qui imposent, contre leur gré, des conscriptions à des involontaires le sont, comme sont esclaves ceux qui subissent de telles contraintes. Il y a ceux qui invoquent un « prétendu contrat social » dont il est impossible de montrer les libres contractants, pour justifier ou réclamer l'impôt du sang. Or c'est cette obligation même, découlant du totalitarisme de la conscription, qui est la violation même du « statut social ». Ce statut qui interdit à tout homme de se rendre maître des vies et d'en disposer. Le vol, le viol, le meurtre sont poursuivis universellement par tous les codes civilisés, comme crimes de droit commun. Ce « droit commun » c'est le statut social même, base de toute vie saine en société. Et Me de Moro-Giafferi doit en savoir quelque chose, lui, qui aux assises, défend ses clients contre la guillotine ! La conscription qui autorise le vol des personnes arrachées à leur foyer pour le meurtre prémédité de sang-froid est un monstrueux crime de droit commun. Ne laissons pas s'intervertir les rôles : les pires a-sociaux et anti-sociaux sont ceux qui, abusant des pouvoirs qui leur sont conférés ou qu'ils s'octroient, sapent les assises mêmes de la société. Si tuer un hommes est un crime, ne pas vouloir tuer ne saurait en être un. Le droit de ne pas tuer aux ordres est corrélatif du devoir de ne pas tuer que chaque Société impose sous peine, — abusivement encore — de pendaison, de chaise électrique ou de guillotine. D'innombrables gens sont sortis et veulent sortir du concept d'assassinat entre nations, comme ils sont sortis du concept d'assassinat entre provinces, cités et individus.

Un mythe de défense nationale qui permet toutes les oppressions est toujours allégué dans les Etats-Nations par ceux qui s'arrogent de prendre droit de guerre et de paix, droit de vie ou de mort sur tous les citoyens, sans les consulter. Ils ôtent, ce faisant, tout prétexte justifié de légitime défense, dans la guerre « duel d'Etats », car personne, comme dit le proverbe anglais « ne peut savoir qui, de la poule ou de l'œuf a commencé ». L'Histoire jugera, disent les gouvernants ; c'est le fameux pendant du « Dieu jugera les siens ». Ce ne sont même plus des citoyens, mais des esclaves, car l'obéissance de machines vivantes, obtenue par la crainte du conseil de guerre, ne peut faire que des esclaves ou des révoltés, et non des hommes, disait Clemenceau.

Comment peut-il y avoir Paix, quand tous les hommes sont forcés, sous peine de prison et de mort, à faire la guerre. Qui peut raisonnablement parler, à l'heure où la bombe est bilatérale, d'une armée protectrice et sécuritaire ? Les gouvernements parlent d'organiser une paix qu'ils sont seuls, pratiquement, à menacer par leur tyrannie d'armer. Et il n'y a plus de nos jours de défense nationale et humaine réelle que contre la guerre. Plus que jamais, il faut ôter les armées pour ôter la guerre. Plus que jamais il faut que les résistances aux oppressions guerrières, conduisent les gouvernements à construire un contrôle mondial souverain de Paix désarmée, un contrôle des bombes atomiques et des armements pour en éviter le retour, car le salut public mondial n'a plus que cette voie, toujours barrée par les résistances gouvernementales à la Paix du Monde. Car ils en sont toujours à n'offrir que des sécurités militaires fallacieuses. Et le monde a soif d'une sécurité autre que celle des barils de poudre n'attendant qu'une étincelle qu'une sécurité des moutons devant l'abattoir. Pour des fantômes de « sécurité militaire collective », sont ruinées chaque jour toutes les sécurités sociales privées, publiques et patriotiques. Tout cela pour créer ou maintenir une conspiration universelle de peur, de haine, et de suicide. Ce climat c'est celui que donne la « sécurité militaire d'abord » des politiciens, qui conspirent contre toutes les sécurités réelles. Allons-nous laisser, nous, petits Poucets, aux ogres des Etats, le soin d'une telle sécurité.

Les pouvoirs communaux, départementaux, provinciaux ont des bornes. Est-ce que les individus, cités, provinces préparent la guerre ? Les gouvernements nationaux, eux, n'ont pas de bornes.

Les résistances à l'oppression contraindront, dans chaque pays, les gouvernements à limiter, comme ils s'y sont engagés, leurs souverainetés interne et externe devant un organisme supranational. Or, la première limitation contrôlable des armements, c'est la suppression de la conscription universelle, attentat permanent à la charte des Droits de l'Homme de l'O. N. U. ; un attentat généralisé contre tout ce que le « statut social » de droit commun protège.

Par cette loi qui déshonore ses auteurs, (ou ses conservateurs) comme ceux qui en sont victimes, c'est le renversement des *valeurs valables* (morales, sociales, chrétiennes, libertaires, bref civilisées) qui se trouve opéré. C'est la morale et la justice à rebours au nom de fausses valeurs et de Raisons d'Etat. Une telle immoralité qui fait blanc ce qui est noir et noir ce qui est blanc a conduit par ses conséquences guerrières à la démoralisation des mœurs ; car, elle a donné libre cours à tous les instincts brutaux réfrénés par le « droit commun », tandis qu'au contraire, elle refoulait et réprimait les instincts et sentiments sociaux..

La conscription, totalitarisme militaire, a consacré le principe césarien ou fasciste, que l'homme est fait pour l'Etat au lieu que l'Etat doit être fait pour l'homme. Elle a collectivisé, en légalisant le meurtre, ce qu'on réprouve et réprime individuellement. L'uniforme n'est pas une excuse, la conscription n'a fait qu'ajouter au meurtre. Nous savons qu'on ne doit rien en compensation d'une exigence de la tyrannie d'armée. On ne « compense » pas un abus, on le supprime. Demande-t-on d'ailleurs un service compensateur à ceux qui sont reconnus inaptes physiquement audit service militaire obligatoire ? Non ! Pourquoi la demander aux inaptes moraux ?

Si les objecteurs acceptent un service civil sans contrôle civil c'est parce qu'ils savent qu'il débouchera sur l'utilité et la civilisation tandis que l'autre ne débouche que sur la malfaisance et la barbarie. Le statut des objecteurs ne marque qu'une atténuation d'une tyrannie qui doit disparaître, elle n'en marque pas l'abrogation. Le problème de l'objection de conscience ne doit pas être pris à l'envers. C'est à la conscience des pouvoirs d'objecter et de réduire leur tyrannie au respect des droits les plus sacrés de l'homme.

Emile VERAN.

ÉPISODE COLONIAL

Depuis des mois et des mois l'Indochine subit une guerre sans merci qui met aux prises la puissance occupante — en l'occurrence la France — et le parti politique le plus représentatif, celui de Ho-Chi-Ming, à tendances communistes.

Chacun des belligérants émet la prétention de faire le bonheur du peuple à sa manière. Nous savons ce qu'en vaut l'aune. Dès le début des hostilités, au cours d'un débat houleux à l'Assemblée nationale française, un député de droite — appartenant au P. R. L., je crois — vint lire à la tribune une correspondance provenant de là-bas et qui faisait mention d'atrocités indochinoises. Entre autres des Français auraient été sciés vivants entre deux planches. On s'indigna, puis le silence se fit.

Aujourd'hui voilà qu'il est de nouveau question d'atrocités. Du côté français par exemple. Se référant aux journaux *Combat* et *Témoignage chrétien* l'hebdomadaire *Le Libertaire* signale qu'au cours de son exposé sur l'Indochine l'ex-ministre Coste-Floret aurait dénoncé les atrocités commises par des troupes du corps expéditionnaire français. « Faits regrettables » que certains coupables payèrent parait-il de leur vie.

Pense-t-on que des excès semblables se produisent pour la première fois. Ce serait bien mal connaître l'histoire sanglante de la colonisation indochinoise. Contentons-nous de donner ici un exemple de la manière d'opérer de certains coloniaux, récit qui ne saurait être nié puisque ces faits, déjà « regrettables » furent sanctionnés par un conseil de guerre.

C'était en 1931, le 29 mai pour être précis. Un sergent de la Légion étrangère, nommé Layon chargé de rejoindre un poste dans la brousse rencontre sur son chemin un autre poste. A proximité il aperçoit, ligoté à un arbre, un Annamite tenant dans ses mains une tête humaine. Se renseignant il apprend du poste de garde que le prisonnier avait été arrêté au cours d'une manifestation et que le crâne qu'il avait en mains provenait d'un autre Annamite supplicié pour avoir porté un drapeau lors de ces événements. Sans autre forme de procès le sergent Layon sort son revolver et exécute l'homme attaché. Puis il continue sa route.

Arrivé à destination, dans le poste où il est affecté, d'autres Annamites sont emprisonnés. L'enquête ultérieure n'a pu préciser pour quelles raisons, ni s'ils étaient coupables. Accompagné du chef de poste Von Bargen, sergent légionnaire, Layon pénètre dans le local cellulaire et en extrait l'un des détenus. A peine revenu à la lumière du jour le malheureux se voit loger par Von Bargen plusieurs balles dans le corps. Puis les légionnaires sont invités à rouer de coups de manche de pioche ou de nerf de bœuf les compagnons du blessé. Cette besogne accomplie on va dîner.

Durant le repas des coups de feu éclatent. C'est Von Bargen qui se fait à nouveau la main sur deux Annamites qu'il a été chercher dans la cellule. Pour comble de malchance à ce moment survient un indigène qui vient réclamer au poste le montant d'œufs vendus quelques jours auparavant. Il ne pouvait mieux tomber. Un légionnaire le larde de coups de baïonnette durant qu'un autre l'assomme à coups de caillou. Puis d'autres arrivent qui lui fracassent la tête à coups de bouteille. Ensanglanté, à demi mort, l'intempestif créancier est jeté dans un camion. Ou y joint les huits prisonniers et la voiture démarre.

Après un parcours de quelques centaines de mètres le sergent Layon donne l'ordre d'arrêter et fait descendre des prisonniers qu'il tue à bout portant à coups de revolver. Le camion repart, s'arrête, repart. A chaque arrêt la scène se renouvelle. Il ne reste plus qu'un prisonnier. Le camion stoppe. Layon maugrée, son revolver s'est enrayé. Qu'à cela ne tienne, il donne l'ordre au légionnaire Le Gallic d'abattre l'homme à coups de mousqueton. Le massacre terminé il s'agit d'échapper aux ennuis possibles ; le camion est lavé au passage d'une rivière et un tir nourri sur la voiture simule une « attaque communiste ».

Lorsque ces assassins comparurent devant le conseil de guerre le commandant Lambert affirma qu'un *message confidentiel n° 280* prescrivait d'agir ainsi avec les prisonniers et que le gouverneur intérimaire Robin avait donné des instructions verbales *pour que l'on en tue le plus possible.*

En foi de quoi les légionnaires furent acquittés... et sans doute félicités et promus pour l'avancement.

Cet épisode civilisateur ne peut être nié. Les pièces du procès et les comptes rendus en font foi. Il n'est pas le seul. Nous pourrions en relater des dizaines d'autres. Ensuite il ne restera plus qu'à s'étonner de la rebellion indochinoise et à la vitupérer.

Lorsque la France fut envahie, entre 1940 et 1944, un organisme policier appelé Gestapo procéda avec la même cruauté, avec le même mépris de la justice et de la dignité humaine, à des exécutions similaires.

Une fois l'Allemagne vaincue le monde entier s'en indigna hypocritement et condamna solennellement en une nouvelle Charte des Droits de l'Homme ces procédés barbares.

En Indochine cela continue si nous en croyons les rapports auxquels il était fait allusion au début de cet article.

Doit-on en conclure que les Vietnamiens ne sont pas des hommes où qu'il n'y a que les résistants français qui aient le droit de se souvenir des « bontés » de la Gestapo ?

Louis LOUVET.

BULLETIN COLLECTIF D'ABONNEMENTS

12 nos (un an) — 120 fr.

Veuillez inscrire sur vos listes d'abonnés les camarades suivants :

Nom ....

Adresse ....

Nom ....

Adresse ....

Nom ....

Adresse ....

Ajoutez à votre abonnement personnel celui de vos amis dont vous ferez parvenir le montant à André Maille, 7, rue des Vignolles, Ermont (S.-et-O.) C. C. P. 2907-32 Paris.

Ce qu'il faut dire...

11, Rue de Sévigné, Paris-IVᵉ (métro: Saint-Paul) Bureaux ouverts tous les jours (sauf dimanche) de 14 h. 30 à 18 h. 30.

Ce qu'il faut dire prend contact aujourd'hui avec ses abonnés par le canal des *Nouvelles Pacifistes* qui sont, il faut bien le dire, à peu près uniquement sa création.

La revue ne mourra pas de cet « éclatement » devenu nécessaire par suite des travaux multiples incombant à un trop petit nombre de camarades écartelés par diverses propagandes.

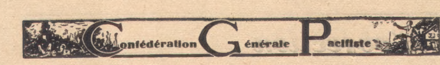
Le programme que nous avons établi dès le début de l'année n'a pu être suivi. Il ne sert à rien d'en énumérer les diverses et complexes causes et de gémir ensuite. Mieux vaut tenir compte de la leçon subie. C'est ce que nous nous sommes décidés à faire.

Le prochain numéro doit paraître en fin d'année — peut-être en novembre — sous une formule qui ne ressemblera à aucune de celles des publications actuelles de même tendance. Nous avons la conviction qu'elle plaira à tous nos lecteurs.

Nos abonnés n'y perdront rien. La partie des abonnements de cette année restant à servir sera reportée sur l'année prochaine. Toutefois les trois numéros des *Nouvelles Pacifistes* paraissant en 1949 leur seront facturés, *Ce qu'il faut dire* participant au lancement du nouveau périodique. L'abonnement qu'ils souscriront — sans nul doute — à ce journal partira donc de janvier prochain, époque où celui-ci volera de ses propres ailes.

Donc, chers amis, à bientôt. Malgré toutes les vicissitudes que nous sommes obligés de surmonter nous vous savons pas plus découragés que nous.

CE QU'IL FAUT DIRE



Un travail ingrat de plusieurs années nous permet aujourd'hui de donner jour aux *Nouvelles Pacifistes*. Nous attendons beaucoup de notre périodique et axerons nos efforts pour que de mensuel il devienne *bi-mensuel à six pages dès l'année prochaine*.

Notre recrutement, qui a été poussé l'année dernière au maximum, n'a pas rendu absolument ce que nous en espérions. Plusieurs milliers de cartes ont été envoyées mais un grand nombre n'ont pas été réglées. Que ceux qui sont en retard se mettent à jour. Le trésorier s'en trouvera fort aise.

Dès le mois prochain nous préparons le recrutement pour 1950 avec des possibilités accrues. C'est pourquoi nous ne voulons point, en cette première prise de contact avec de nombreux pacifistes qui ne nous connaissent pas encore faire preuve d'amertume. Nous savons que les événements, la confusion qui règne dans les milieux pacifistes ou soi-disant tels, — nous faisons allusion ici aux néo-pacifistes politiques — ne prédisposent pas en faveur de principes qui devraient être universels et ne pas nécessiter une presse spécialisée. Mais le monde est tel qu'il est. Deux guerres, dont la dernière fut particulièrement sinistre, et une nouvelle en préparation, ne semblent pas avoir convaincu les hommes de la nécessité de proscrire les armements de toutes sortes, puisque tous les pays consacrent à des budgets de guerre des sommes astronomiques.

Le rôle de la *Confédération Générale Pacifiste* est donc utile aussi minime soit son influence dans une époque désaxée qui peut cependant évoluer sous les efforts répétés de toutes les bonnes volontés.

Vous-même donnerez donc — si ce n'est déjà fait — votre adhésion, dès cette année, en adressant la somme de *vingt francs* au trésorier, *André Maille*, 7, rue des Vignolles à Ermont (S.-et-O.) chèque postal : 2907-32 Paris.



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom ....

Adresse ....

D'une enquête

L'hebdomadaire parisien MATCH a publié dans ses colonnes une enquête sur l'objection de conscience. Nous reproduisons à l'intention de nos lecteurs les opinions de Jean Cocteau et Jean Giono :

JEAN GIONO

L'OBJECTION de conscience devant toutes les disciplines est le premier droit de l'homme et son premier devoir. C'est essentiellement par l'exercice de ce droit, par l'attitude de ce devoir, que l'homme établit et affirme sa noblesse. L'obéissance *ad cadaver*, acceptée en toute conscience, dévoile une impuissance personnelle jointe à un orgueil démesuré. A notre époque, où l'homme le plus ignorant des vraies conditions de bonheur est en proie au « complexe de Savonarole » et veut régenter, diriger, dominer, conduire, — l'objection de conscience, elle seule, est le dernier espoir de sauvetage. Mais il faut avoir une conscience et c'est là le plus difficile.

Quant à moi, j'ai parcouru les routes de Provence en déchirant les affiches de mobilisation posées sur les platanes. J'ai été enfermé au château d'If pour rébellion pacifiste et j'y serais resté longtemps sans doute, sans les étudiants américains qui ont protesté. Nizan est mort en héros mais il aurait dû refuser d'aller se battre. Mon vieux Dabit, n'y serait pas allé. Il se serait plutôt fait sauter la cervelle. Je connais trop la guerre pour ne pas faire bloc avec tous ceux qui élèvent contre elle une protestation, aussi frêle soit-elle.

Je suis toujours prêt à écrire un nouveau *Refus d'obéissance* et à le signer.

JEAN COCTEAU

L'OBJECTEUR de conscience a toujours un extraordinaire courage : le courage de son refus. Dans une société comme la nôtre, il n'est pas facile de dire non à l'armée, à la guerre. L'objecteur de conscience sait toujours ce qui l'attend. Il échange le pire contre le pire. De toute façon, il est toujours perdant. Pour assurer ce qu'il croit être le salut de son âme, il perd la liberté. Au fond, c'est un héros. Le malheur, pour lui, c'est que ce soit un héros *passif*. Il y aurait un film à faire là-dessus. Je me demande comment Chaplin n'y a pas encore songé.

Dans l'objecteur de conscience, anarchiste mystique, c'est une insolence d'âme qui m'attire surtout. Il ne se méfie pas, il défie.

Stendhal disait : « Je ne suis pas mouton, donc je ne suis rien. » On pourrait, sans aucune ironie, parodier Stendhal et dire : « Je ne suis pas objecteur de conscience, donc je ne suis rien !... »

Veuillez m'inscrire sur vos listes d'ABONNE-DIFFUSEUR en m'adressant à chaque parution CINQ EXEMPLAIRES que je réglerai à raison de 120 fr. après trois envois (15 exemplaires).

Cartel International de la Paix

Depuis six mois, le Bureau du *Cartel international de la paix* a poursuivi son activité de liaison entre groupes et personnalités pacifistes. Il a, en particulier, pris contact avec plusieurs représentants du *Réarmement Moral* (dont un Congrès s'est récemment tenu à Caux, en Suisse). La préoccupation essentielle des membres du *Réarmement Moral* est apostolique : pour eux (comme pour la plupart des pacifistes intégraux), la révolution chrétienne — ou humaniste — du monde ne se fera que par le « changement » spirituel profond d'un nombre croissant d'individus. Je regrette seulement que dans leur charte de perfection morale, formulée en 4 points, ne figure pas la non-violence ; car, dans ces conditions, l'amour universel risque d'être compatible avec la « guerre sainte » ; de fait, l'un des animateurs de ce mouvement m'a déclaré qu'il était capable de tuer sans haine ! C'est une excuse commode et un peu hypocrite. Les grands saints de la chrétienté ne se sont jamais permis cette casuistique, même lorsqu'ils furent aux prises avec leurs adversaires les plus féroces.

Devant la prolongation de la guerre d'Indochine, le même Bureau du *C. I. P.* a essayé d'intéresser quelques syndicalistes (autonomes, universitaires, chrétiens) à cette question dramatique que les autorités morales de ce pays ont été incapables de résoudre. Il a suggéré l'action directe non violente pour tarir la source des armements et freiner le recrutement du corps expéditionnaire. Il rappelle à cette occasion aux pacifistes actifs, à la lumière des enseignements de Gandhi, Pierre Cérisole, Kagawa, etc..., que la *non-participation* au mal public, et au système oppressif qui le codifie et l'entretient, est le moyen le plus efficace de les neutraliser.

Je signale les efforts accomplis par la *Ligue d'action pacifiste* (section française de l'*Internationale des résistants à la guerre* et membre du *Cartel*) en faveur de l'objection de conscience. Pendant ce temps, le *Centre de défense des objecteurs de conscience* soutenait moralement et matériellement nos camarades injustement emprisonnés, en collaboration étroite avec le *Comité pour un statut légal des objecteurs* (composé de délégués du *Service civil volontaire international* et du *C. I. P.*). Les témoignages et démonstrations directes de Garry Davis, qui se révèle décidément comme un homme de grande classe morale, ont renforcé de manière éclatante les démarches et les travaux juridiques de nos amis Henri Roser, l'abbé Pierre, Maître Marc Nez (avocat de J.-B. Moreau et de Schœnauer). Notre devoir à tous est d'épauler avec sagesse et courage le combat de ces pionniers de la résistance non-violente.

Enfin, continuant son rôle de coordination, le Bureau du Cartel s'attache à renforcer, ou maintenir, les liens techniques et les relations d'amitié loyale entre les groupes de citoyenneté mondiale qui se forment aujourd'hui un peu partout, et qui ne se préoccupent pas suffisamment d'harmoniser leurs doctrines et d'articuler entre elles leurs activités.

Frank EMMANUEL,
Secrétaire général du Cartel international de la Paix.

NOS COMPTES

Le présent numéro a été payé moitié par *Ce qu'il faut dire* moitié par la *Confédération Générale Pacifiste*.

Les deux prochains numéros sont assurés par des versements de l'une et l'autre organisations dans une proportion que nous indiquerons dans nos colonnes.

Nous n'hésitons pas à demander à nos lecteurs, aux pacifistes convaincus, un effort pécuniaire pour faire des *Nouvelles Pacifistes* un organe intéressant et utile. En revanche nous pensons qu'ils doivent connaître la façon dont est géré l'avoir commun.

Ce sera fait avec régularité. Consultez donc à chaque parution cette rubrique qui sera le baromètre de notre action.

LA PATRIE MONDIALE. — Des ennuis matériels de toutes sortes ont obligé ce périodique à suspendre sa parution. Pierre Bergé qui en assumait la direction, et non l'administration, entre aux « Nouvelles Pacifistes » avec le même état d'esprit et le même désir de paix. Les « Nouvelles Pacifistes » seront servies aux abonnés de la « Patrie Mondiale » sur simple demande.

Imprimerie spéciale des *Nouvelles Pacifistes*, 11, rue de Sévigné, Paris. — Le gérant : HAINER.
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

BOUCHER DE PERTHES PACIFISTE

par Gérard de Lacaze-Duthiers

Le fondateur de la Préhistoire qui, sollicité par ses amis, s'était porté à la députation comme candidat républicain avec ce programme : « Plus de guerre ; elle est la ruine du pauvre comme du riche ; elle est l'école de la tyrannie », publia en 1850 quatre volumes sous le titre : *Hommes et Choses, Alphabet des Passions et des Sensations*. C'est un ouvrage imprégné du plus pur pacifisme. Il contient des chapitres intitulés *Banquets patriotiques, Bataille, Chanson nationale, Conscription, Recrutement, Factionnaire, Garde nationale, Guerre, Guerrier, Epée, Ouvrier militaire, République démocratique et sociale*, à lire et à relire.

Par les extraits qui vont suivre on pourra se rendre compte que Boucher de Perthes est un précurseur des objecteurs de conscience et qu'il défend par de solides arguments la thèse du pacifisme intégral. Dans l'article : *Conscription, recrutement*, il se moque des « épauletiers, amateurs de gloire, victoire, lauriers et autres agréments qui s'acquièrent avec la peau des autres ». Ce n'est déjà pas mal ! Dans *Homme libre*, il ne se cache pas pour dire ce qu'il pense du métier militaire. En voici le premier paragraphe :

« Je suis un homme libre, dit cet honnête conscrit en mettant la main dans le sac pour y prendre le numéro du carcan qu'on va lui river au cou. Le numéro pris, il revêt gentiment un bât d'uniforme qu'on dit être la livrée de l'honneur. Le muletier qu's'appelle Général, Colonel, Capitaine, Sergent ou Caporal, lui saute lestement sur le dos, et ainsi monté avec bride et bridon, notre homme libre trotte et vire à droite, vire à gauche, en avant, en arrière, sur le ventre et sur le dos, selon que la cravache et l'éperon le dirigent ; car il faut qu'il devienne savant, et bien autrement savant que l'âne le plus savant. N'a-t-il pas à apprendre le maniement du sabre et du fusil, et l'art de tuer trois hommes par minute ? S'il veut échapper à la science militaire, et, en sa qualité d'homme libre, prendre la clé des champs, qu'il courre vite et bien vite, qu'il gagne la Belgique ou la Prusse s'il est Français, ou la France s'il est Belge ou Prussien, car si on le rattrape, on lui mettra un boulet au pied ou une balle dans la tête au choix du grand Sanhédrin dit Commission Militaire, Tribunal, Cour ou Conseil jugeant sans appel les mulets rétifs ou portant mal leur bât ». Boucher ajoute que « dans notre siècle de vérité, on ment effrontément », en osant parler de liberté en face du recrutement militaire. Il serait « plus rationnel, pense-t-il, de présenter les choses comme elles sont, et de dire que, pour tout homme libre, l'esclavage est limité à sept, huit, dix ou vingt ans, selon les pays ». La conscription, pour Boucher de Perthes, c'est la servitude. On n'a point demandé son consentement à celui qu'on arrache à son foyer. Et il s'écrie, dans un bel élan de révolte : « Ah ! le recrutement n'est pas l'esclavage, et un conscrit est un homme libre ! Moi, je dis qu'un conscrit est un soldat. Or, un soldat peut-il aller où il veut, manger où il veut, s'asseoir où il veut ? » Il n'est même pas libre de vivre. « N'êtes-vous donc jamais entré dans une caserne ; ou, en vous promenant dans l'un de nos Etats libres et civilisés, n'avez-vous pas vu dresser des recrues à l'exercice ? Si vous l'avez vu, je vous le demande, peut-on ravaler plus bas l'humanité ? Avez-vous jamais entendu plus d'injures tomber sur la tête d'un homme, et d'un homme qui pourtant ne peut répondre, car sa réponse, quelle qu'elle soit, est un défi qui le conduit au bataillon de discipline... » Et Boucher décrit cette vie de caserne, qui est mortelle pour qui la subit : « En dehors de ses fonctions de machine, un soldat boit et mange ; puis, après avoir mangé, il dort. Il dort le matin, il dort le soir, il dort toujours. Entrez dans une caserne à quelque heure que ce soit, vous y verrez des hommes bâillant étendus sur un lit ».

Il est vraiment réconfortant de voir un tel esprit protester contre l'illogisme d'une société qui prétend que l'homme dont elle a fait un soldat est un homme libre, « un homme libre que son caporal, son sergent, son sous-lieutenant, son capitaine, son colonel, son général, bref, tous les sous-lieutenants, lieutenants, capitaines, colonels, généraux de l'armée peuvent, sans jugement, envoyer en prison à toutes les heures du jour et de la nuit, et l'y laisser indéfiniment en renouvelant l'ordre tous les huit jours. Vraiment le régime des lettres de cachet était libéral comparativement à cette liberté ». En somme, un soldat n'avait du temps de Boucher de Perthes qu'une sorte de liberté : celle de ne pas être libre !

(La fin au prochain numéro.)

LES NOUVELLES PACIFISTES

11, Rue de Sévigné, Paris-IVᵉ (métro : Saint-Paul)
Bureaux ouverts tous les jours (sauf dimanche) de 14 h. 30 à 18 h. 30

ABONNEMENT. — Un an (12 N°ˢ) : 120 francs.

Pour tous les envois de fonds, dans l'attente de nous voir attribuer un compte postal adresser tout ce qui concerne les *Nouvelles Pacifistes* à *André Maille*, 7, rue des Vignolles à Ermont (S.-et-O.) compte chèque postal : 2907-32 Paris.

REDACTION. — Adressez tout ce qui concerne la rédaction au journal, 11, Rue de Sévigné, Paris-IVᵉ.